

Procès-Verbal C.A. du 08 Avril 2022 – LPO Emiland Gauthey

POINT 0.1 - ADOPTION DU PV DU CA PRECEDENT

Comme il s'agit d'une séance remplacée, il n'y a pas de quorum, la séance est ouverte à 17H12 par **Mme SERVISSOLLE**, proviseure et présidente de séance.

Mme DEMORTIERE, proviseure adjointe, accepte le secrétariat de séance

Le président propose l'adoption du PV du C.A. du 08 février 2022

Voteants : 12 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 2

Le procès-verbal est adopté

A 17H18, entre **Mme THIBERT**, représentante des personnels enseignants et d'éducation= 13 voteants

POINT 0.2 - PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président rappelle l'ordre du jour aux membres du C.A.:

- Adoption du PV du C.A du 08/02/2022
- Présentation de l'ordre du jour
- Sorties et voyages
- Contrats et conventions
- Compte financier 2021 et ventilation des résultats
- Critères dispositif régional ORDIL
- label établissement "génération 2024"
- Questions diverses

POINT N° 1 : PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER ET VENTILATION DES RESULTATS 2022-23 (ANNEXE 1)

En s'appuyant sur un diaporama, **Mme DIOT BOUDARD**, adjointe gestionnaire, présente le compte financier 2021 et **M.JOBARD**, fondé de pouvoir, représentant l'agence comptable intervient autant que de besoin.

La gestionnaire définit le compte financier comme un document unique, récapitulant toutes les opérations de recettes et de dépenses de l'année écoulée mais surtout qui fait état d'un résultat analysé au plan financier.

Elle attire l'attention des membres du C.A sur le fait que le compte financier est une étape fondamentale de la vie de l'EPLÉ car il concerne tous les acteurs.

Le rapport de gestion est établi par services pour en dégager les analyses intéressantes le pilotage du lycée mais aussi les autorités de tutelle.

Le compte financier est présenté selon le cadre réformé de 2013 dont le fonds de roulement unique est aussi une conséquence. Ce dernier évolue par le biais de décisions budgétaires modificatives.

Le résultat de l'exercice s'analyse véritablement par l'analyse de la capacité d'autofinancement (CAF) ou son insuffisance (IAF) .

L'adjoint - gestionnaire met l'accent sur certains postes importants comme les fluides, le chauffage et son mode de gestion automatisé ou encore le coût des manuels scolaires que le choix du numérique pourrait significativement abaisser. Est expliquée la subvention régionale

pour la transition énergétique qui a servi à automatiser l'éclairage des circulations du site Glacière dont les professeurs avaient signalé que certaines zones restaient dans le noir lors de la Journée Portes Ouvertes.

Une explication est aussi donnée sur le **S**ervice de **R**estauration et d'**H**ébergement et l'impact de la Loi Egalim sur les yaourts, la viande, les légumes et les céréales ou encore les légumineuses. Est notée avec intérêt, l'augmentation des rationnaires (440) du fait de la belle attractivité de la proposition du chef cuisinier, Franck Picard qui apporte beaucoup au service, au plan de la qualité gustative comme managériale. Ce service clôture en négatif pour **9 250,28 euros** qui peuvent s'expliquer par les nombreuses remises d'ordre.

L'exercice 2021 clôture sur un résultat négatif de **23 044 euros** qui, malgré tout, est une bonne jugulation du contexte et de l'optimisation des coûts. Le service **ALO** en est l'illustration avec un coût marqué des achats et dépenses liés à la COVID (**-13 793 euros**).

M.JOBARD, fondé de pouvoir représentant l'agent comptable du lycée Mathias, enchaîne avec le compte-rendu de l'agence comptable qui présente la répartition des dépenses/service et la différence entre les recettes et les dépenses.

Il pointe aussi l'excellent taux de recouvrement des créances (97%). Le travail long et patient de **Mme ECKERT** est salué par le proviseur pour ce dernier sujet comme pour le nombre de boursiers qu'elle accompagne. Mme SERVISSOLLE précise qu'il est fait preuve de beaucoup de bienveillance à l'égard des familles, c'est appréciable.

La situation financière est jugée saine avec un total de réserves mobilisables de **125 891,15 euros, soit 107 jours de trésorerie et 31 jours de fonds de roulement**. La proviseure apprécie l'élégance de la collectivité territoriale qui n'a jamais récupéré l'excès de fonds de roulement comme cela peut se faire ailleurs.

Le compte financier est proposé au vote

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Le compte financier est adopté.

Le résultat doit être affecté selon la répartition proposée

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Le résultat est affecté

La proviseure remercie les intervenants successifs pour la clarté de la présentation et souligne que la situation financière du LPO Emiland Gauthey permet d'envisager avec une certaine confiance l'avenir en termes de projets d'investissement et de développement.

Mme SERVISSOLLE tient aussi à remercier les représentants des collectivités territoriales qui accompagnent le lycée selon leurs moyens ou leur champ d'intervention.

POINT N°2 : SORTIES ET VOYAGES

Mme DIOT BOUDARD, adjointe gestionnaire, présente le voyage des 2de5 en Ardèche à l'initiative de Messieurs **BRIGATTI** et **DALLANCOURT**.

Le voyage est proposé au vote avec un coût abaissé pour les participants suite au précédent vote du fait du changement de site: 450 € contre 455€.

Votants : 13 Pour : 13 Contre :0 Abstention : 0

Le voyage pédagogique est accepté

POINT N°3 : CONTRATS ET CONVENTIONS

Mme DIOT BOUDARD, adjointe gestionnaire, présente **10 conventions** :

- avenant n°1 pour l'hébergement au sein de l'internat sportif du lycée Gauthey d'un élève du lycée Niepce-Balleure
- BAM Production pour la venue de la chanteuse Melba
- location de l'internat sportif à la compagnie de théâtre "Le petit théâtre de pain" du 17 au 26 juillet 2022
- pour la semaine culturelle : M. Afahounko, plasticien photographe - Mme Auboeuf, infographiste - M. Dewinter, ateliers théâtre - M. Bonnardin, plasticien graffeur
- rectificatif convention avec Mme Darcque
- dessinateur de presse Placide (régularisation)
- accueil IFAC (modification)

Les conventions sont proposées au vote

Votants : 13 Pour : 12 Contre :0 Abstention : 1

Les conventions sont acceptées

M. ROUSSET, représentant des personnels enseignants et d'éducation, explique son abstention par le fait que les conventions n'ont pas été reçues en amont ce qui correspond à la question diverse des enseignants. **La proviseure** s'engage à ce que cet aspect règlementaire soit scrupuleusement respecté quel que soit le nombre de conventions à traiter.

POINT N°4 : CRITERES D'ATTRIBUTION DISPOSITIF ORDIL (ANNEXE 2)

ARMELLE DEMORTIERE, proviseure adjointe, présente le résultat de la réflexion interne sur les critères qui ont présidé à l'attribution des PC portables du CRBFC. Ces outils sont confiés aux élèves pour la durée de leur scolarité et l'équité doit présider aux choix d'attribution.

Les critères sont proposés au vote

Votants : 13 Pour : 13 Contre :0 Abstention : 0

Les critères sont acceptés

POINT N°5 : LABEL ETABLISSEMENT GENERATION 2024

Ce point est l'occasion pour **la proviseure** de remercier l'équipe d'EPS de l'ampleur du travail effectué sur ce dossier comme sur tous les autres, labels, sections d'excellence, ouverture de l'UF2S etc...C'est un véritable appui pour la direction et les collègues doivent en être remerciés.

Le label obtenu 3 ans auparavant est à renouveler, **Mme BALMONT**, la coordonnatrice a complété le dossier afférent qui est proposé au vote des membres du conseil d'administration.

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'entrée dans le label est validée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **18H50**.

Le Secrétaire de séance

Armelle Demortiere

Le Président du Conseil d'Administration

Valérie SERVISSOLLE

